



Nouméa, le 01 juillet 2022

Port Autonome de Nouvelle Calédonie
Capitainerie du Port de Nouméa

Tel : 20 50 05 – 78 54 88
Mél : capitainerie@noumeaport.nc

AVIS AUX USAGERS n° 07-2022

Dépollution pyrotechnique Grande rade, Nouméa

Du 4 juillet à fin décembre 2022

OPERATIONS DE DEPOLLUTION PYROTECHNIQUE

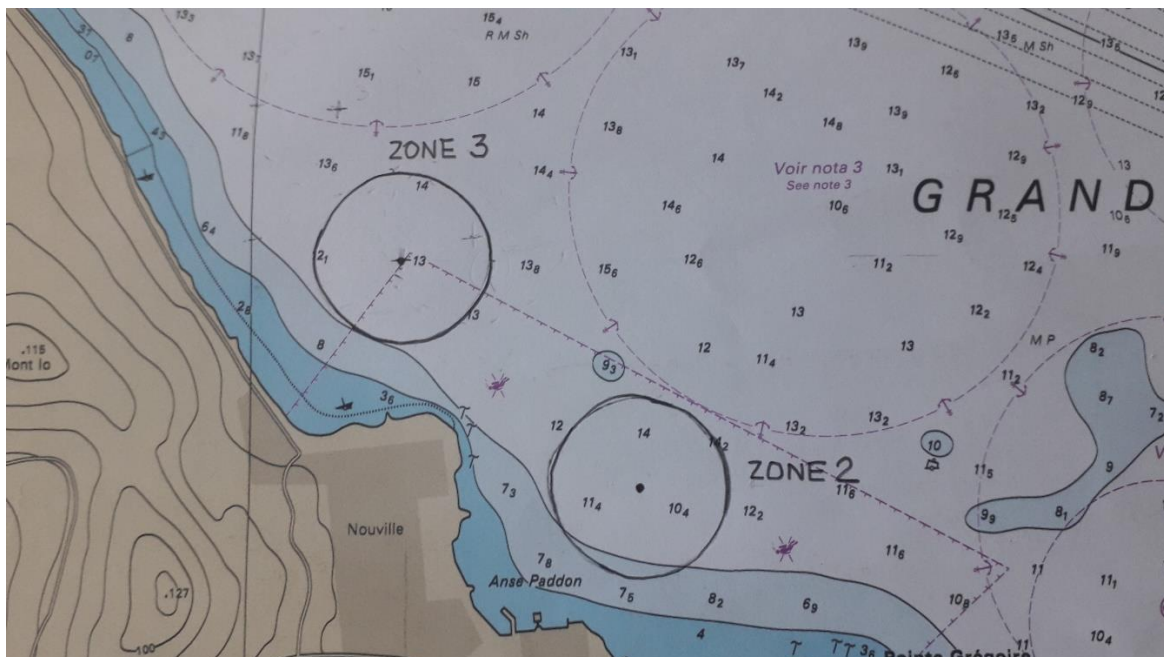
A partir du 4 juillet 2022, des opérations de dépollution pyrotechnique auront lieu dans la Grande Rade de Nouméa pour une durée de 6 mois.

Pendant cette période, des opérations de plongée sous-marine pour reconnaissance et identification de cibles s'y dérouleront.

En cas de découverte de cibles potentiellement dangereuses, ces dernières seront transportées et immergées temporairement dans les zones de 150 mètres de rayon centrées aux positions ci-dessous.

- **ZONE 3** lat : 22° 15,351' S long : 166° 24,145' E
- **ZONE 2** lat : 22°15,562' S long : 166° 24,372' E

Ces deux zones seront balisées par des marques spéciales **et la navigation dans ces zones est interdite.**



Chaque évacuation de ces zones par un convoi fera l'objet un autre avis portuaire.

Pour rappel, **toutes les activités de plongée sous-marine et tous les travaux sous-marins sont formellement interdits** dans les limites administratives du Port de Nouméa, Grande et Petite rade sauf autorisation de la Capitainerie.

Une veille sur le canal VHF 12 est obligatoire pour toute cette période. Il est demandé à tous les usagers la plus grande prudence dans la Grande rade et de ne pas gêner ces opérations.

Nous vous remercions de votre compréhension.

La Capitainerie

